



Madame, Monsieur,

Dans la gestion quotidienne de votre entreprise, vous faites face à des problèmes juridiques sans cesse plus complexes... C'est la raison pour laquelle les avocats du Barreau de Liège vous offrent le concours des meilleurs spécialistes et vous invitent à leur prochaine :

## CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE

**Le jeudi 28 février 2013 de 17 h à 19 h**

**BNP Paribas Fortis - place X. Neujean 8 à 4000 Liège**

### Quand, pourquoi et comment licencier ?

Quand peut-on licencier un travailleur pour faute grave, sans préavis ni indemnité ? Hors cette hypothèse, dans quels cas faire prester - ou pas - le préavis ? Quels sont les risques encourus en cas de recours du travailleur ? Qui doit décider du licenciement ? Qui doit signer la lettre de licenciement ? Comment et quand annoncer le licenciement ?

Nous examinerons ces différentes questions tant d'un point de vue juridique que d'un point de vue pratique grâce à l'intervention d'une responsable des ressources humaines qui partagera son expérience avec les participants.

par

**Maître Ariane FRY,**

Avocat au Barreau de Liège, Claeys & Engels, Senior Associate ;

**Maître Aurore JANSEN,**

Avocat au Barreau de Liège, Claeys & Engels, Senior Associate ;

**Isabelle PLUVINAGE,**

Chef de service Admission et Planification des séjours hospitaliers et bloc opératoire aux Cliniques Universitaires St Luc.

**Inscription : 50 €** (documentation comprise) - **25 € pour les stagiaires et étudiants**  
à verser au **BE77 6300 7687 0842** (ou sur place) *et renvoi du talon au verso.*

La conférence sera suivie d'un cocktail.

**Cette conférence est reconnue dans le cadre des formations permanentes par certaines institutions (agrégation I.P.C.F. n° 39754). Une attestation sera délivrée le jour de la conférence.**

**Inscriptions & renseignements : Ordre des Avocats de Liège**

Palais de Justice - place Saint-Lambert - 4000 Liège – ☎ 04/232 56 68 – Fax 04/223 19 99 –  
[cpahaut.ordre@barreaudeliege.be](mailto:cpahaut.ordre@barreaudeliege.be) - <http://entreprise.barreaudeliege.be>

Avec le soutien de:



**BNP PARIBAS  
FORTIS**

# Formulaire d'inscription

Quand, pourquoi et comment licencier ?

Judi 28 février 2013 - 17h à 19h

BNP Paribas Fortis ☒ place X. Neujean 8 à 4000 Liège

A renvoyer par courrier ou à faxer avant le lundi 25 février 2013 à l'attention de :

## ORDRE DES AVOCATS

Att. Mme Carine PAHAUT



04/ 223 19 99



[cpahaut.ordre@barreaudeliege.be](mailto:cpahaut.ordre@barreaudeliege.be)

Adresse : Palais de Justice  
Place St Lambert 16 à 4000 LIEGE

Avec le soutien de:



**BNP PARIBAS  
FORTIS**



**Oui**, je souhaite participer à la conférence : [Quand, pourquoi et comment licencier ?](#)

- Je note dès à présent le jeudi 28 février 2013 à 17h00, dans mon agenda.
- Je verse directement mes frais d'inscription de **50 € (ou 25 € pour les stagiaires et étudiants)** au **BE77 6300 7687 0842** (ou possibilité de paiement sur place).

**Oui**, je désire commander ..... exemplaire(s) de l'ouvrage : « **Contrats de travail : l'essentiel** » - Vincent NEUPREZ et Michel DEPREZ, au prix unitaire de 44 €. Votre commande vous sera transmise par courrier avec un bulletin de versement.

Mme     Mlle     M.

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Entreprise / Institution : .....

Activité : .....

Rue : ..... N° : ..... Boîte : .....

Code postal : ..... Commune : .....

E-mail : .....

Date : ..... Signature :

J'autorise l'Ordre des avocats à utiliser mon adresse e-mail pour m'envoyer les lettres d'info-entreprises.

*L'enregistrement de ces données par l'Ordre des avocats du Barreau de Liège (place Saint Lambert, 4000 Liège), responsable de leur traitement, est uniquement effectué en vue de la gestion et pour la durée de l'événement, de l'envoi de l'ouvrage éventuellement commandé, et de l'envoi des lettres d'information entreprises, le cas échéant. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, vous disposez à tout moment du droit d'accès et de rectification de ces données. La politique de l'Ordre en matière de protection de la vie privée est disponible à l'URL : <http://www.barreaudeliege.be/FR/firmprivacy.aspx> Tout renseignement concernant le traitement peut être obtenu à la Commission de la protection de la vie privée, rue de la Presse, 35 à B-1000 Bruxelles.*